



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CCAS
SEANCE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022 À 18 H**

Sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, Président du CCAS

La convocation a été adressée le 7 octobre 2022 avec l'ordre du jour suivant :

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 juin 2022

DCM2022/1. Secours

Organisation après-midi festif 2022 pour les Aînés

Organisation arbre de Noël 2022

Questions diverses

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Raphaëlle BAGNOLATI, Pascal BOYELDIEU, Christine BEZET, Martine DUBOIS, Anielle LARRIVEE, Carole BRUNEL

Absent représenté : Gérard GOURAUD pouvoir à Jean-Luc CHARACHE

Absent non représenté : Thierry CARLIER

Nombre de membres en exercice : 11

Quorum : 9/6

Secrétaire : Mme Christine BEZET

Affichage et publication sur le site internet de la commune de la liste des délibérations le 20/10/2022.

Délibération reçue en Préfecture le 20/10/2022.

Le présent procès-verbal sera publié sur le site internet de la commune en exécution de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu de la séance du 27 juin 2022 est adopté.

M. le Président propose de passer à l'ordre du jour.

DCM2022/1. Secours

Présentation d'une demande d'aide financière pour 36 séances d'équithérapie pour un montant de 601€ pour un jeune de notre commune,

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative accordent, à l'unanimité des présents, ce secours.

Les membres de l'assemblée demandent à ce qu'il soit fait un bilan des demandes d'aides et des montants alloués. Cette demande sera transmise à Mme LECAS.

Organisation après-midi festif 2022 pour les Aînés

Isabelle Richard, vice-présidente, nous informe que sur les 213 invitations envoyées, 135 personnes ont répondu et seulement 30 seront présentes lors de cet après-midi festif. Il semblerait que certaines personnes regrettent les bons distribués l'année passée après le covid et d'autres le repas.

Cependant un certain nombre de personnes semblent avoir un jugement très négatif sur un après-midi dont nous n'avons pourtant pas dévoilé le contenu.

Nous nous sommes d'une part engagés auprès des deux intervenants, le magicien et le joueur d'orgue de barbarie, et n'avons pas de raison majeure pour rompre ces 2 contrats.

D'autre part considérant que les personnes qui ont répondu par la positive n'ont pas de raison d'être privées de cette manifestation, avant tout faite pour réunir les habitants de plus de 65 ans de Sancergues et de les faire profiter d'un après-midi festif de qualité, la commission administrative décide de poursuivre le travail engagé.

Il est décidé de relancer les 78 personnes qui n'ont pas répondu.

Isabelle Richard, vice-présidente, propose de prévoir des boîtes de chocolats pour accueillir les invités. Il est aussi décidé de demander à la fleuriste de Sancergues de réaliser des bouquets d'automne pour décorer les tables.

La commission administrative fait le point sur ce qui reste à prévoir et sur les membres du CCAS pouvant se rendre disponibles pour l'installation de la salle des fêtes et pouvant être présents lors de cet après-midi festif.

La commission administrative, après en avoir discuté longuement, prend la décision de ne pas distribuer de colis cette année et de faire le point en début d'année prochaine sur ce qu'il convient de faire en prenant en compte les envies et satisfactions de nos aînés.

Organisation arbre de Noël 2022

Pour rappel, cette année les communes de ST MARTIN et SANCERGUES participeront à cet arbre de Noël. Il aura lieu le 11 décembre à la salle des fêtes de SANCERGUES.

Il a été décidé d'uniformiser les cadeaux (et leurs coûts) pour les deux communes et une rencontre le 20 octobre permettra de sélectionner les cadeaux à la QUINCAILLERIE.

Le spectacle choisi « A la rencontre de NOUNOURSETTE : la valise du magicien » spectacle de Denis HUARD sera suivi d'un goûter avec chocolat chaud, brioche, clémentines...

Il paraît judicieux d'augmenter le montant de la participation pour les cadeaux des enfants comme nous l'avons fait avec nos aînés.

M. MUSOLESI fera cette année encore le Père Noël.

Questions diverses

Aucunes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Liste récapitulative des délibérations :

DCM2022/1. Secours

La secrétaire de séance,
Christine BEZET

Le Président du CCAS,
Jean-Luc CHARACHE



